

ALLIANCE DES ASSOCIATIONS DE RETRAITÉS

Compte rendu de l'assemblée annuelle du 24 mai 2016

BUTS de l'ALLIANCE

Fondée en décembre 1998, l'Alliance a deux objectifs principaux:

- a. obtenir le droit à la gestion du régime de pension
- b. récupérer l'indexation des rentes des retraités des secteurs publique et parapublique.

LES PROBLÈMES

1. Les bénéficiaires du régime ne sont pas reconnus en tant qu'association accréditée au sens du Code du travail car ce sont les syndicats qui négocient les conditions de retraite.
2. Les régimes de retraite n'avaient pas prévu que les surplus appartiennent aux participants.
3. Les retraités doivent établir une entente avec un ou des syndicats pour négocier.
4. Les retraités de l'Hydro ont été déboutés en Cour supérieure en 2002 concernant leur droit de propriété sur les surplus.

LES CHANGEMENTS

1. La loi 30, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006, impose un mécanisme d'utilisation des excédents d'actif des régimes en plus de doter les régimes d'une politique de financement. Le comité de retraite est obligé d'informer les participants et bénéficiaires de tout projet d'utilisation des surplus.
2. La loi 27 à propos de la CARRA reconnaît le droit des associations de retraités de nommer au Comité de retraite **deux représentants au lieu d'un seul délégué par les syndicats.**

LES DÉMARCHES

Dans un mémoire présenté le 3 février 2010 à la Commission des finances publiques, l'Alliance écrivait que le dossier de **l'indexation des pensions stagnait**. Six ans plus tard, rien n'a bougé. Par contre, en janvier 2016, le ministre COITEUX a créé **une tribune de discussion**, et non une table de négociation, où les associations de retraités échangeront avec les représentants du Conseil du trésor.

1. C'est le premier pas d'une reconnaissance des associations comme porte-parole des retraités.
2. Tous les différents groupes de retraités des secteurs publique et parapublique étaient présents.
3. Les thèmes de discussion sont la protection du pouvoir d'achat et l'appauvrissement des retraités plutôt que l'indexation.
4. Le déficit du régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) a pris la première place car 0,8 membres actifs supportent un retraité.
5. Projet d'une autre réunion.

En février 2016, l'AAR a fait un rappel au nouveau ministre du Conseil du trésor, Sam HAMAD, qui s'est retiré en avril laissant la place à monsieur LEITÃO. L'AAR attend une réponse.

MEMBERSHIP DE L'AAR

En 2001, l'Alliance était formée de 43 associations regroupant quelque 107 000 membres, pour se retrouver en 2016 avec douze associations suite au retrait de l'AREQ qui entraîne une perte annuelle de 2 500 \$. Les motifs fournis par l'AREQ sont d'ordre budgétaire (2 500 \$ sur 5 millions) et de l'ordre de l'ambiguïté de la représentation, l'AREQ étant déjà à la tribune de discussion. Les 20 membres présents à l'assemblée annuelle ont suggéré de recruter d'autres associations de retraités et de relancer l'AREQ afin qu'elle revienne sur sa décision.

Roland ROY
délégué substitut à l'assemblée annuelle